

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 42 (1956)

Artikel: La léproserie de Bourguillon
Autor: Niquille, Jeanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-818209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA LÉPROSERIE DE BOURGUILLON

par JEANNE NIQUILLE

La lèpre est une infection d'origine orientale qui se répandit en Europe et en Suisse bien avant les Croisades. Au VIII^e siècle déjà, l'abbé Othmar, de Saint-Gall, avait fondé une léproserie près de son monastère; au IX^e siècle, un établissement analogue était ouvert à proximité du couvent de Moutier-Grandval¹.

La contrée de Fribourg n'avait pas de léproserie à cette époque, puisque la ville et les couvents n'avaient pas encore été fondés. Cité et monastères virent le jour au XII^e siècle, et, dès le siècle suivant, on entend parler de lépreux. Du XIII^e au XV^e siècle, la maladie, paraît-il, atteignit en Europe et en Suisse son maximum d'intensité; il y avait alors en Suisse 200 lazarets pour lépreux², en France 2000, en Europe 19 000.

Chez nous, en mai 1252, on mentionne déjà les léproseries de Bourguillon³ et des Marches, dans la paroisse de Matran⁴; quelques années plus tard, il y avait une colonie de lépreux à Villars-les-Joncs⁵, une autre près d'Ependes⁶; dans la suite, on

¹ FRIEDRICH BÜHLER, *Der Aussatz in der Schweiz*, Zurich, 1902-1905, I, p. 8, 16.

² BÜHLER, *op. cit.* III, p. 140; E. OLIVIER, *Les débuts de la lèpre dans notre pays, Revue historique vaudoise*, XXXXIV, 1936, p. 303.

³ A.E.F. *Hauterive* III № 34.

⁴ A.E.F. *Ibidem*; *Hôpital* I № 1; II № 20, № 67; *Compte Trés.* № 9.

⁵ A.E.F. *Hôpital* II № 338. On l'appelait aussi la léproserie du Schoenberg, *Léproserie* № 5, ou la maladeire de Stades, *Compte Trés.* № 8, p. 33, № 9, p. 44.

⁶ *Mémorial de Fribourg*, I, Fribourg, 1854, p. 273.

établit des léproseries à Jentes, près de Morat¹, à Marsens², à Romont³, à Vuippens⁴, à Bulle⁵, à Praroman⁶, à Gruyères⁷, à La Roche⁸, à Estavayer⁹ et dans d'autres localités encore.

Ces maisons hospitalières portaient le nom de léproseries parfois, mais beaucoup plus souvent celui de maladeires ou maladières, rarement celui de ladreries ou maladreries. Et les malheureux frappés de la terrible affection s'appelaient des ladres¹⁰, des lépreux¹¹, des mésels¹²; en allemand, Sondersiechen¹³, Feldsiechen¹⁴, Aussätzige¹⁵ ou Maltzige¹⁶.

A cause de la contagion, ces léproseries étaient toujours construites un peu en dehors des agglomérations urbaines et rurales; quand on le pouvait, on érigeait à côté de l'hospice une chapelle, afin que les malades puissent accomplir commodément leurs devoirs religieux. La maladeire de Bourguillon était voisine de la chapelle de la Vierge et un ecclésiastique, portant le titre de chapelain des lépreux, était à la disposition des malades¹⁷.

L'hospice des Marches et celui de Villars-les-Joncs furent supprimés dans la première moitié du XV^e siècle¹⁸, dès que la mala-

¹ A.E.F. *Hôpital II* № 20.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*, et *Pont* № 147.

⁴ *Mémorial de Fribourg III*, Fribourg, 1856, p. 132.

⁵ *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, III, Fribourg, 1882, p. 132.

⁶ A. DELLION, *Dictionnaire historique et statistique*, IX, Fribourg, 1897, p. 185.

⁷ *Mémoires et Documents Soc. Hist. Suisse Rom.* XXIII, Lausanne, 1869, p. 360; J. H. THORIN, *Notice historique sur Gruyère*, Fribourg, 1881, p. 223-224.

⁸ DELLION *op. cit.* VII, Fribourg, 1891, p. 174.

⁹ GRANGIER, *Annales d'Estavayer*, Estavayer, 1905, p. 209, 224.

¹⁰ A.E.F. *Compte Trés.* № 132, p. 53.

¹¹ *Ibidem* № 58, p. 61.

¹² *Ibidem* № 50b, f. 14 verso.

¹³ *Ibidem*, № 208, f. XXIII; № 245, f. XX; № 288, f. 22 verso.

¹⁴ *Ibidem* № 193, f. XIX verso.

¹⁵ *Ibidem* № 167 f. XVI; № 228, f. XXII; № 237, f. XXI.

¹⁶ *Ibidem* № 276, f. 24 verso; № 350, f. 28; № 353, f. 32.

¹⁷ A.E.F. *Compte Léproserie* № 14c.

¹⁸ A.E.F. *Léproserie* № 38; *Manual du Conseil* № 3, f. 50.

die eut perdu de son intensité. Tous les lépreux de Fribourg et des villages environnants, qu'on appelait les Anciennes Terres, furent dès lors réunis à Bourguillon. En 1437, l'effectif total était, à Bourguillon, de 25 personnes¹; en 1511, de 28 (18 hommes et 10 femmes)²; en 1542, il y avait 24 malades dans la léproserie du district de Fribourg³; en 1574, 18⁴; en 1648, 25⁵; en 1654, 28⁶; en 1679, 14⁷; en 1682, 18⁸.

Tous ces malades étaient-ils réellement des lépreux? Certains médecins modernes croient qu'il y avait parmi eux des personnes atteintes de maladies chroniques de la peau, teigne, psoriasis, vitiligo, affections cutanées que l'ignorance des praticiens d'autrefois ne distinguait peut-être pas de la lèpre. C'est possible. Tous les habitants des léproseries, néanmoins, avaient subi, avant leur réception, un ou plusieurs examens médicaux assez sévères.

En effet, quand un individu était soupçonné d'être lépreux, l'autorité intervenait. Au XIV^e siècle, c'était l'official de l'évêché de Lausanne qui agissait⁹; cet ecclésiastique, qui était l'assistant de l'évêque dans les affaires juridiques, s'occupait de tous les cas de lèpre du diocèse. Dès qu'un suspect lui était signalé, il le citait à son tribunal, le faisait examiner par des chirurgiens qui, par serment, avaient promis de s'acquitter avec diligence et sincérité de leur office. Si ces praticiens constataient les symptômes de la lèpre, l'official le déclarait solennellement, défendait au malade la fréquentation des personnes saines et lui intimait l'ordre de se retirer dans une léproserie sous peine, en cas de désobéissance, d'être frappé d'excommunication. La sentence était notifiée au curé de la paroisse du lépreux, qui devait veiller à son

¹ A.E.F. *Première collection des lois*, № 464, f. 131-131 verso.

² A.E.F. *Compte Confrérie du Saint-Esprit* № 9a, f. 15 verso.

³ A.E.F. *Compte Léproserie* № 17a.

⁴ *Ibidem* № 29b.

⁵ *Ibidem* № 42c.

⁶ *Ibidem* № 43b.

⁷ *Ibidem* № 48c.

⁸ *Ibidem* № 48e.

⁹ A. NÜSCHLER, *Die Siechenhäuser in der Schweiz*, Archiv Schw. Gesch. XV, 1866, p. 188.

exécution. L'entrée à la maladeire était souvent précédée d'une cérémonie religieuse assez lugubre, où l'on chantait le *De Profundis*¹.

Dès le début du XV^e siècle, cependant, l'autorité civile se substitua à l'official diocésain² et ce furent dès lors, à Fribourg, les bannerets, c'est-à-dire les chefs de la police, qui dirigèrent les investigations médicales auxquelles devaient procéder les chirurgiens. En 1477, le Grand Conseil fribourgeois confia ces examens de lépreux à un chirurgien spécial, Pierre Bergeret, qui fut nommé expressément « maistre esseyour sur ceulx qui sont en fame destre ladres »³; on lui donna un adjoint, le barbier Jean Chapotat, pour les saignées⁴.

Comment s'y prenaient les chirurgiens pour « essayer » ou « cerchier » les malades (en allemand on disait « versuchen »)? Le texte précédent et d'autres plus nombreux affirment, en tout cas, qu'ils faisaient une saignée au malade et se livraient à un examen du sang prélevé, de la langue, du nez⁵; ils se basaient naturellement aussi sur l'aspect de la peau et inspectaient même les cheveux du patient⁶. On ne sait pas exactement à quels signes ils reconnaissaient la présence de la lèpre. Ils n'employaient pas, espérons-le, cette recette populaire qui disait: « Pour connoître si homme ou femme sont ladres, prenés de son sang et le jettés en belle eau claire; et si ledit sang va au fond, il n'est point ladre; si ledit sang nage sur l'eau, il sera trouvé ladre »⁷.

Le diagnostic du chirurgien condamnait le malade sans recours immédiat. Pour celui qui était déclaré lépreux — on disait alors

¹ J. GREMAUD, *Des lépreux dans le diocèse de Lausanne, Mémorial de Fribourg*, III, Fribourg, 1856, p. 151 et sq.

² NÜSCHLER, *op. cit.* p. 188.

³ A.E.F. *Manual du Conseil* № 5, f. 209 verso.

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Mémorial de Fribourg* II p. 155; A.E.F. *Compte Trés.* № 153, f. XVIII; № 158, f. XXXVII; № 159, f. 17, 20, 22 verso, 23, 24, 27; № 160, f. XXXIII verso; XXXVI.

⁶ A.E.F. *Manual du Conseil* № 58, 1^{er} juin 1541.

⁷ EUGÈNE OLIVIER, *Médecine et santé dans le pays de Vaud au XVIII^e siècle*, 1675-1798, Lausanne, 1939, I, p. 528. Un examen plus sérieux est celui que cite BÜHLER, *Der Aussatz in der Schweiz*, I, p. 54 et sq.

maulnet ou malnet¹, en allemand schuldig ou unrein² —, c'était l'abandon de ses occupations professionnelles, la séparation d'avec sa famille, la séquestration dans un hospice. Souvent, cependant, les praticiens concluaient à l'absence de lèpre ; on disait alors que l'examiné avait été trouvé net ou sain³. En 1443, par exemple, parmi les cinq personnes examinées à Fribourg, le chirurgien trouva un lépreux et quatre non lépreux⁴ ; en 1450, les dix sujets qui passèrent la visite furent tous déclarés atteints de ladrerie⁵ ; en 1475, le chirurgien vit défiler sept suspects : trois étaient malades, quatre ne l'étaient pas⁶.

L'examen du lépreux ne se faisait pas en secret. Le banneret du quartier et ses acolytes, parmi lesquels se trouvaient parfois un ou deux membres du conseil des Soixante et le grand-sautier, assistaient au travail du chirurgien et du barbier⁷. Si l'état du malade le permettait, les sautiers l'amenaient aux praticiens⁸ et ceux-ci procédaient à la visite dans leur « peilo », c'est-à-dire dans la chambre qui leur servait de cabinet de consultations⁹. Mais quand le patient n'était pas transportable, chirurgien, barbier, magistrats et sautiers n'hésitaient pas à se rendre chez lui, même s'il habitait la campagne. En 1476, l'examen d'un certain Stoss se fit à Villars-les-Joncs¹⁰ ; l'année suivante, Hansi Yorant, de Muschels, hameau de Saint-Sylvestre, vit arriver chez lui, à Muschels, le chirurgien Pierre Bergeret, un barbier, le banneret Hansi Espa-

¹ A.E.F. *Compte Trés.* № 110, p. 23; № 112, f. 29; № 115, p. 47; № 128b, p. 49;

² *Ibidem*, № 162, f. XLII; № 164, f. XXII; № 167, f. XX verso; № 348, f. 33 verso; № 387, f. 59 verso.

³ *Ibidem*, № 51b, f. XII; № 42, p. 46-47; № 56, p. 43; № 122, p. 33.

⁴ *Ibidem*, № 81 p. 42, 44, 45; № 82, p. 52, 53.

⁵ *Ibidem*, № 95b, f. 3 verso, 4 verso, 6 verso; № 96, p. 33.

⁶ *Ibidem*, № 145, p. 23, 24, 25, 30; № 146, p. 34.

⁷ *Ibidem*, № 136, p. 35; № 138, p. 48-49, 56, 62; № 139, p. 18-19; № 140, p. 21; № 145, p. 24.

⁸ *Ibidem*, № 132, p. 53; № 158, f. XXXVII; № 164, f. XXVII; № 172, f. XIV verso; № 200, f. XIV verso.

⁹ *Ibidem*, № 25, p. 30. A la fin du seizième siècle, ces examens paraissent avoir été faits à Bourguillon (A.E.F. *Manual du Conseil* № 362, f. 32).

¹⁰ A.E.F. *Compte Trés.* № 148b; f. XXV verso.

gniod, deux membres du Conseil des Soixante, le grand sautier et le petit sautier; devant cet aréopage, l'« esseyour » Bergeret déclara que Yorant était atteint de la lèpre¹. Tous les participants et assistants aux examens de lépreux étaient rétribués par le trésorier de la ville, qui leur offrait encore, très souvent, de la soupe ou du claret pour les encourager et les réconforter avant ou après la séance².

Les suspicions des accusateurs étaient parfois très exagérées³. En 1587, par exemple, le bruit se répandit à Fribourg qu'il y avait des cas de lèpre à Bellegarde. Immédiatement, le gouvernement dépêcha sur les lieux une commission d'enquête composée de chirurgiens et de magistrats; ils procédèrent à l'examen de huit personnes suspectes, dont deux seulement furent reconnues lépreuses⁴. Peu de temps après, sur de nouvelles dénonciations, trente-deux habitants de Bellegarde durent subir la visite médicale⁵. C'était vraiment beaucoup de suspects pour un petit village. La contagion ou la peur ne furent toutefois pas arrêtées par le départ de ceux qui avaient été reconnus ladres. En 1598, vingt personnes de nouveau, à Bellegarde, furent accusées de porter les germes de la terrible maladie⁶. Le village ne possédait pas de léproserie; bien qu'il n'appartînt pas aux Anciennes Terres, le gouvernement décida d'accueillir ces quelques lépreux à Bourguillon⁷.

Aucun suspect n'échappait à l'examen médical ni à l'exécution de la sentence. Les gens aisés — car il y avait des lépreux riches — pouvaient exiger l'appel à Fribourg de chirurgiens étran-

¹ *Ibidem*, № 150, f. XV.

² *Ibidem*, № 155, f. XV, XVI; № 157, f. XXIII; № 158, f. XXXIX et XXXIX verso, f. XLV; № 160, f. XXXVI; № 191, f. XIII.

³ Les barbiers, les tenanciers de bains publics, tous ceux qui faisaient des saignées étaient tenus, par serment, de signaler les suspects à l'avoyer ou aux bannerets (*A.E.F. Première collection des lois*, f. 164, № 589); mais les dénonciations pouvaient aussi venir des voisins ou de tout autre témoin.

⁴ *A.E.F. Compte Léproserie* № 31e.

⁵ *Ibidem*, № 31e.

⁶ *Ibidem*, № 33a.

⁷ *A.E.F. Manual du Conseil* № 133, 22 mai et 5 juin 1587; *Compte Léproserie* № 31e.

gers, auxquels leur cas était soumis¹; mais, si la présence de la maladie était reconnue en eux, ils devaient accepter la séquestration tout comme les pauvres. A vrai dire, ils pouvaient se soustraire, en une certaine mesure, à la vie commune de la léproserie, en se faisant construire, à Bourguillon, à côté du bâtiment principal, une petite maison bien à eux². Mais ils devaient renoncer quand même à leur cercle de famille, à leurs occupations, à leurs habitudes.

Pour échapper à cet isolement forcé, certains lépreux cachaient leur maladie et essayaient de se soustraire à l'examen qu'on voulait leur imposer. Au début de l'année 1458, le banneret du quartier de l'Hôpital envoya ses employés chercher un certain Clément David, qui était soupçonné d'être lépreux, afin de soumettre son cas au chirurgien Willy Guiger; les émissaires du banneret revinrent bredouilles: Clément David avait quitté son domicile³. On finit par le découvrir et on put croire, au premier abord, les craintes vaines. A l'examen, Clément David fut déclaré « net »⁴. Six mois plus tard, nouvelle alerte. Le même chirurgien « essaya » le même suspect et affirma, cette fois, que David était atteint de la lèpre⁵. La maladie, dont la progression est, paraît-il, très lente, avait sans doute évolué et les lésions caractéristiques de la lèpre étaient, entre temps, devenues visibles.

Il est difficile, dit-on, de dépister la lèpre à son stade initial; c'est pourquoi un premier examen, dont l'issue avait été favorable, ne libérait pas définitivement le suspect. La femme de Mermet Buro subit deux visites médicales, l'une en 1429, l'autre en 1433; ce ne fut qu'à la seconde qu'elle fut reconnue lépreuse⁶. Un ecclésiastique fribourgeois, Rod de Faucigny, qui est cité parmi les lépreux, à Bourguillon, en 1443, avait passé sous l'œil inquisi-

¹ A.E.F. *Compte Trés.* № 25, p. 30; № 40, p. 8 et 35; № 41, p. 25; № 42, p. 30; № 44, p. 34; № 124, p. 36-37, 42; *Compte Hôpital* septembre 1423.

² A.E.F. *Comptes Trés.* № 88b, f. XV; № 154, f. XXIII verso.

³ *Ibidem*, № 111, p. 29.

⁴ *Ibidem*, № 111, p. 38.

⁵ *Ibidem*, № 112, p. 18, 19.

⁶ *Ibidem*, № 53b, f. XX verso; № 62, p. 59-60.

teur de maître Hans Guiger, le chirurgien, en 1436, sans que celui-ci décelât en lui les symptômes de la terrible maladie¹. Entre 1465 et 1466, Petermann des Prumiers, examiné à trois reprises, fut trouvé deux fois « net »; après le troisième examen seulement, on l'envoya à Bourguillon².

Le départ pour la léproserie était souvent une tragédie poignante. En 1464, un bourgeois influent, Jacques Cudrefin, qui était notaire et chancelier d'Etat, dut abandonner brusquement son foyer et ses fonctions, parce qu'il était atteint de la lèpre³. Il ne sut pas supporter cette terrible épreuve et se pendit, de désespoir, en 1466⁴. Dix années plus tard, son successeur à la Chancellerie, le notaire Bérard Faucon, devenait lépreux, lui aussi⁵; il prit le chemin de Bourguillon, où il décéda peu après de mort naturelle.

Les souffrances physiques et morales qu'enduraient les lépreux étaient évidemment très grandes. L'infection s'attaquait à la peau, au sang, aux muqueuses, aux nerfs, causant des douleurs indicibles et transformant parfois les malades en véritables épouvantails.

La vie était-elle très dure pour eux à Bourguillon? L'organisation matérielle de la maison nous est connue par les ordonnances officielles, d'une part, et par les comptes annuels du directeur, d'autre part. Celui-ci, qui était choisi parmi les bourgeois de Fribourg, aux élections de la Saint-Jean d'été, ne résidait pas à Bourguillon. Il portait le titre de Siechenvogt ou de tuteur ou recteur des lépreux; paternellement, il appelait les malades ses enfants⁶ et il agissait à leur égard comme un tuteur le fait avec ses pupilles.

La léproserie possédait des biens meubles et immeubles, pro-

¹ *Ibidem*, № 68, p. 72; *Léproserie* № 24, 29 mai 1443.

² A.E.F. *Compte Trés.* № 125, p. 32; № 126, p. 28-29; № 128b, p. 45.

³ *Ibidem*, № 124, p. 36-37, 42.

⁴ *Annales Fribourgeoises* VI, 1918, p. 107⁵.

⁵ A.E.F. *Compte Trés.* № 149, *Mission communau*.

⁶ « *minen vogtkinden* » (A.E.F. *Compte Léproserie* № 26c); « *den armen kindern* » (A.E.F. *Compte Léproserie*, № 42c).

venant en grande partie de legs reçus ; le recteur les gérait et en distribuait les revenus aux malades¹. Au début du mois, chaque lépreux recevait, pour son entretien, une somme d'argent² ; chaque jour ou chaque semaine, on lui livrait une provision de pain³ et de vin⁴ et il en disposait librement. Le régime intérieur de la maison, c'est-à-dire le ménage, était dirigé par les malades eux-mêmes, qui avaient à leur service un valet⁵ et une servante⁶, choisis et rétribués par le recteur.

En vertu de fondations ou de coutumes, les lépreux recevaient, au cours de l'année, des suppléments à l'ordinaire, qui étaient les bienvenus. A Nouvel-an, c'étaient une pièce d'argent en guise d'étrennes⁷ et des pâtisseries spéciales appelées «wastel»⁸ ; à l'Epiphanie, un subside pour fêter les Rois⁹ ; à Carnaval, des gâteaux¹⁰ ; la Semaine sainte, des poissons et des aliments maigres¹¹ ; à la Saint-Clément, en automne, un bœuf entier, qu'ils se partageaient¹². Pour se conformer au testament de l'apothicaire Hans de Plait (1562), l'hôpital des bourgeois portait à Bourguillon, quatre fois par an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et à la Toussaint, autant de pots de bon vin de Lavaux que la léproserie comptait de pensionnaires¹³. A tous les lépreux, le recteur faisait donner aussi une mesure d'avoine, pour les poules

¹ Voir « *Der Syechen Vogtz Eyd* », dans le « *Eydbuch* » du quinzième siècle qui se trouve aux A.E.F. *Dépôt de la commune de Fribourg*.

² A.E.F. *Compte Léproserie* № 14a ; № 26c.

³ *Ibidem*, № 29a.

⁴ *Ibidem*, № 14c ; № 49a ; *Manual du Conseil*, № 132, 17 octobre 1586 ; № 133, p. 2.

⁵ A.E.F. *Compte Léproserie*, № 25b ; № 50a. Au début du quinzième siècle, il était rétribué par le trésorier (*Compte Trés.* № 2, p. 12 ; № 8, p. 35 ; № 9, p. 40 ; № 11, p. 15 ; № 20, p. 47).

⁶ A.E.F. *Compte Léproserie*, № 14c ; № 25b, № 50a ; № 50b ; № 52a.

⁷ *Ibidem*, № 39 e bis.

⁸ *Ibidem*, № 5 ; № 17c ; № 39e bis.

⁹ *Ibidem*, № 5.

¹⁰ *Ibidem*, № 14a ; № 41c.

¹¹ *Ibidem*, № 5 ; № 17a ; № 22c.

¹² *Ibidem*, № 33d.

¹³ A.E.F. *Léproserie* № 74.

qu'ils élevaient¹. La nourriture devait donc être suffisante à Bourguillon, alors que dans bien des léproseries d'autrefois les malades ne mangeaient pas à leur faim².

Qu'en était-il du logement ? A la fin du XV^e siècle, la léproserie fut incendiée et rebâtie ensuite avec assez de soin³. Les chambres des malades avaient des fourneaux ; en automne, on distribuait à chacun sa provision de bois⁴. Dès le début du XVI^e siècle, il est souvent question, dans les comptes, de la salle de bains des lépreux⁵. C'était un bâtiment séparé, avec fourneau, et pour lequel on faisait de nombreux frais⁶. Les règles de l'hygiène n'étaient donc pas ignorées à Bourguillon.

Et ceci fait penser tout naturellement aux traitements suivis par les malades. Il faut malheureusement avouer que, à part les bains chauds, on faisait fort peu de chose. Aucun médecin n'était attaché à la maison ; c'est tout au plus si, au cours des siècles, on rencontre, dans les comptes, quelques rares dépenses pour des poses de ventouses⁷. Les praticiens d'autrefois ne connaissaient pas de remède à la lèpre, qui était considérée comme un fléau de Dieu.

Est-ce à dire qu'il n'y avait jamais de guérison, jamais d'amélioration ? Non. En 1427, un malade, qui avait passé quatre ans à Bourguillon, demanda à subir une nouvelle visite médicale, car il estimait être guéri⁸. La même année, le fils de Cristan de Berna, qui était à la léproserie, fut examiné par le chirurgien Hans Guiger, qui constata sa guérison et le libéra⁹. Il en alla de

¹ A.E.F. *Compte Léproserie* № 45a.

² BÜHLER, *op. cit.* III, p. 145.

³ A.E.F. *Compte Trés.* № 157, f. XIX; № 192, f. XX; *Léproserie* № 49; *Ratserk.* № 2, f. 11-11 verso.

⁴ A.E.F. *Compte Léproserie* № 25a; № 26a; № 28; № 29c; № 37a.

⁵ *Ibidem*, № 5; № 13b; № 14b; *Manual du Conseil* № 85, 2 avril 1562.

⁶ A.E.F. *Compte Léproserie*, № 23b; № 25c; № 26b; № 27; № 28; № 31b; № 34d; № 35c; № 48f.

⁷ *Ibidem*, № 34d; № 34e. La même constatation a été faite dans les léproseries de Genève (BÜHLER, *op. cit.* I, p. 31).

⁸ A.E.F. *Compte Trés.* № 49b, f. 12 verso.

⁹ *Ibidem*, № 50b, f. XIII verso.

même, en 1464, avec une pensionnaire de Bourguillon appelée la Ribauda ; après avoir été séquestrée de longues années, elle fut reconnue saine par le chirurgien Willi Guiger ; elle quitta la léproserie et le gouvernement lui remboursa les frais qu'elle avait eus en faisant exécuter certains travaux dans sa cellule¹. Roman Wymay, déclaré lépreux par Willi Guiger, en 1460², fut libéré six ans plus tard par le même praticien³.

La séparation d'avec les êtres qui leur étaient chers était, pour les lépreux, la part la plus dure de l'épreuve. En 1371 déjà, les législateurs fribourgeois avaient interdit aux lépreux la fréquentation des auberges, des boucheries, des bains publics ; quand ils étaient obligés de se déplacer, ils devaient emprunter les voies larges et, pour avertir du danger ceux qu'ils rencontraient, agiter une petite crêcelle, qu'on appelait alors un « carquavel »⁴. La loi du 29 avril 1425 était plus formelle encore : pour éviter le péril de l'*« entachement »* — c'est ainsi qu'on nommait autrefois la contagion —, les malades ne devaient avoir aucun rapport avec les gens sains ; ils n'osaient entrer dans aucun sanctuaire autre que celui de Bourguillon, où ils avaient un chapelain qui pourvoyait à leurs besoins spirituels ; ils ne pouvaient pas franchir les murs d'enceinte de la ville sans une autorisation spéciale du chef du gouvernement ; il leur était interdit d'accepter une invitation à boire ou à manger⁵.

A lire de pareilles défenses, qui furent répétées souvent, on serait tenté de croire que nos ancêtres évitaient soigneusement tout rapport avec les lépreux et croyaient ferme aux dangers de la contagion. Dans la pratique, il en allait un peu autrement.

Le valet des lépreux, avec une charrette tirée par un âne, se rendait chaque semaine à Fribourg recueillir les dons en espèces

¹ *Ibidem*, № 123, p. 28-29.

² *Ibidem*, № 115, p. 47.

³ *Ibidem*, № 128b, p. 52.

⁴ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, IV, 1844, p. 80. Le patois fribourgeois appelle encore la crêcelle un « carquevî » (*Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1945-1946, p. 149.)

⁵ *Recueil diplomatique* VII, 1863, p. 180-181.

et en nature du public en faveur de la maison¹; comme il agitait une petite sonnette pour attirer l'attention des bonnes gens, on l'appelait le « Glöckliträger », c'est-à-dire l'homme à la sonnette². A son retour, il partageait entre les malades le fruit de la quête. En plus de cet apport régulier d'aumônes, deux lépreux étaient autorisés à aller, en personne, à Fribourg, aux grandes fêtes de l'année, à Noël, à Nouvel-an, à Pâques, à la Pentecôte, à la Tous-saint ainsi que le Vendredi-saint, tendre leur escarcelle aux portes des églises³. Deux d'entre eux aussi se plaçaient aux portes de la ville, lors des foires de mai et de novembre⁴, pour obtenir quelques largesses des marchands et des paysans. Ces expéditions, auxquelles les lépreux conviaient parfois, en le rétribuant, un chanteur ou une chanteuse⁵, ne pouvaient être sans danger; elles étaient, cependant, parfaitement légales⁶.

Au su de tout le monde aussi, un lépreux de Bourguillon, Jean Rafflow, prit le bâton de pèlerin, en 1491, et partit pour le lointain sanctuaire de Saint-Jacques de Compostelle⁷. Chaque année, un malade fribourgeois allait surveiller les vendanges à Clarens⁸, où la léproserie de Bourguillon possédait une vigne⁹.

Sur un seul point, les ordonnances fribourgeoises étaient très sévères et n'admettaient aucune exception: la maladie étant jugée héréditaire, il était interdit aux lépreux célibataires de se marier entre eux et, aux lépreux mariés, d'avoir des rapports avec leurs conjoints restés sains. Une infraction à la règle valait aux malades de Bourguillon la suppression de leur prébende ou l'exil. Cette

¹ A.E.F. *Compte Léproserie* № 29c; № 50a.

² *Ibidem*, № 41b; № 48b; № 48d.

³ A.E.F. *Léproserie* № 80; *Compte Léproserie* № 48a.

⁴ A.E.F. *Compte Léproserie* № 5; № 33a; № 34b; № 39c.

⁵ *Ibidem*, № 49e; № 50a; № 50c.

⁶ Des permissions analogues étaient accordées aux lépreux d'Estavayer (GRANGIER, *op. cit.* p. 224).

⁷ A.E.F. *Reg. Not.* № 76, f. 600.

⁸ A.E.F. *Compte Léproserie*, № 31a; № 31c.

⁹ A.E.F. *Léproserie* № 57; № 58; № 59; *Manual du Conseil* № 120, 19 août 1580.

dernière peine fut infligée, en 1530, à deux lépreux fribourgeois, qui avaient convolé en justes noces¹.

On paraît avoir été moins sévère, à Morat, où le registre paroissial mentionne, en 1537, le mariage de Louis Cadit, lépreux, avec Catherine Gondel, lépreuse, et, huit ans plus tard, en 1545, le mariage du même Cadit, devenu sans doute veuf entre temps, avec une autre lépreuse Claude Brinn².

Avant d'entrer à la léproserie, les malades recevaient le conseil de mettre ordre à leurs affaires temporelles. S'ils étaient riches, ils devaient apporter leur part de la fortune familiale à Bourguillon³ ou payer un denier de réception, fixé par les magistrats⁴; pour les pauvres seuls, l'admission et la pension étaient gratuites.

Une chose qui prouve que les habitants de Bourguillon ne connaissaient pas les privations matérielles, c'est qu'il leur arrivait, paraît-il, de réaliser des économies sur leur prébende ou sur leur part aux quêtes et aumônes; en 1498, le gouvernement décida que ces petites épargnes personnelles seraient acquises à la léproserie et que la famille du malade n'y aurait aucun droit⁵. Auparavant déjà, il était d'usage que tous les vêtements des lépreux décédés devaient rester à Bourguillon, pour être partagés entre les malades; seuls la vaisselle et les couverts d'argent des défunt pouvaient être réclamés par leurs parents⁶.

La générosité des Fribourgeois à l'égard des lépreux jouissait des encouragements de l'Eglise⁷ et elle était très grande; de nom-

¹ A.E.F. *Première collection des lois* f. 166, № 601; *Manual du Conseil* № 2, f. 46 verso; № 47, 31 mars et 5 mai 1530; № 119, 5 mai 1580; № 120, 2 septembre 1580.

² *Registres de la paroisse française de Morat* II, 5 novembre 1537 et 8 novembre 1545.

³ A.E.F. *Léproserie* № 90.

⁴ A.E.F. *Compte Hôpital*, mai 1546; *Léproserie* № 65; № 77; *Compte Léproserie* № 30b; № 30e; № 31e; *Manual du Conseil* № 119, 5 mai 1580.

⁵ A.E.F. *Léproserie* № 49; *Compte Léproserie* № 45d; *Ratserk.* № 2, f. 11-11 verso.

⁶ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, VII, Fribourg, 1863, p. 57.

⁷ Voir les indulgences accordées, au quinzième siècle, aux bienfaiteurs de la léproserie de Bourguillon, par l'anti-pape Benoît XIII, par l'évêque

breux dons et testaments en font foi. La léproserie recevait des uns de l'argent¹; d'autres, des immeubles²; d'autres, des cens ou des revenus³; d'autres, des objets de peu de valeur⁴; mais presque tous les Fribourgeois aisés avaient à cœur d'affecter un peu de leur superflu aux déshérités de Bourguillon.

En 1465, par exemple, un boulanger, Heinzmann Zosso, obligeait, par testament, son successeur à livrer une miche de son meilleur pain blanc au quêteur de Bourguillon, chaque fois qu'il passerait devant sa maison⁵. D'autres testateurs exigeaient de leurs héritiers des gestes plus héroïques. Elsa Reber, de Fribourg, demanda en 1451, à son exécuteur testamentaire de remettre, de main à main, aux lépreux de Bourguillon la somme de 40 sols⁶. En 1511, une veuve, Elsa Stultz, ordonnait aux bénéficiaires de ses legs de se rendre, dans les premiers jours qui suivraient sa mort, à Bourguillon, où ils devaient assembler, dans l'église, tous les lépreux et déposer dans la main de chacun d'eux une pièce de cinq sols⁷. Une clause semblable se trouvait dans le testament du banneret de l'Auge Ulli Heymo, en 1512⁸. L'année suivante, un mercier fribourgeois, Martin Binder, chargeait sa femme de faire célébrer après sa mort, à l'église de Bourguillon, une messe à l'issue de laquelle elle distribuerait personnellement aux lépreux la somme de dix livres⁹.

de Lausanne Jean de Prangins et par d'autres dignitaires ecclésiastiques, A.E.F. *Missival* № 1a, f. 50 verso-51.

¹ A.E.F. *Léproserie* № 7, № 28; № 67; № 83; № 89; № 93; № 109; № 111; № 115. *Hôpital* II № 222; II № 225. *Confrérie du Saint-Esprit*, № 380.

² A.E.F. *Léproserie* № 16, № 30.

³ A.E.F. *Hôpital* II № 338. *Léproserie* № 5; № 6; № 16; № 20; № 25; N; 26; № 42; № 80; № 86; № 97; № 108. *Confrérie du Saint-Esprit*, № 199.

⁴ A.E.F. *Léproserie* № 94; *Hôpital* II № 230.

⁵ A.E.F. *Léproserie* № 39.

⁶ A.E.F. *Reg. Not.* № 32, f. 124 verso.

⁷ *Ibidem*, № 118, f. 35.

⁸ *Ibidem*. № 118, f. 41.

⁹ *Ibidem*, № 118, f. 52.

Ces gestes, évidemment, n'égalaien pas celui du roi saint Louis, qui visitait régulièrement les maladières de France et baignait les mains et les pieds couverts d'ulcères des lépreux ; ils révèlent, cependant, chez de nombreux Fribourgeois, un esprit de charité, un mépris du danger et de la mort, qui ne sont pas le lot de chacun.

On admet que la lèpre, en Suisse, disparut complètement à la fin du XVII^e siècle¹. Selon toute vraisemblance, on aurait pu, à cette époque, fermer la léproserie de Bourguillon ; on n'en fit rien. Elle subsista jusqu'au XIX^e siècle et abrita, quand il n'y eut plus de lépreux, un certain nombre de malades incurables, qui ne pouvaient se soigner à domicile et qui surchargeaient les services de l'hôpital des bourgeois².

Aujourd'hui, plus rien ne reste du bâtiment de la léproserie, dont l'emplacement est occupé par un hôtel³. Cette maison de Bourguillon, dont on peut juger, à bon droit, l'organisation très inférieure à celle d'un hôpital moderne, passait autrefois pour un établissement modèle où les contagieux, condamnés à l'isolement et traités d'incurables, trouvaient, sinon de bons soins, du moins un logis salubre et chauffable, une salle de bains, une nourriture suffisante et, dans la chapelle toute proche, des secours spirituels.

¹ En 1690, il n'y avait plus que 11 malades à Bourguillon (A.E.F. *Compte Léproserie* № 50a) ; en 1691, 8 (*Compte* № 50b) ; en 1692, 7 (*Compte* № 50c) ; en 1696, 5 (*Compte* № 51 b) ; en 1698, 3 (*Compte* № 52a).

² A.E.F. *Manual du Conseil*, № 297, p. 376 ; № 298, p. 230 ; № 299, p. 35. — CHARLES DE RÆMY, *Notice historique sur la léproserie et le sanctuaire de Bourguillon près Fribourg*, Paris, 1883, p. 9. — LE MÊME AUTEUR, *Bourguillon, léproserie et sanctuaire*, *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1884, p. 35-36.

³ Le vieux bâtiment de la léproserie fut vendu, en mises publiques, en 1838, pour 4070 livres (*Feuille d'avis* du 22 juin 1838 ; A.E.F. *Manual du Conseil* 1838, p. 379) et l'hôtel des Trois Tours fut construit vers 1840 (*Nouvelles Etrennes Fribourgeoises* 1911, p. 18-19).